



Fiche Mission

RESPONSABLE JUGE REGIONAL (RJR)

Dans le cadre de ses missions, le responsable juge régional doit tout mettre en œuvre pour répondre aux directives fédérales et régional.

Il est sous la responsabilité du président ou des vice-présidents en charge du secteur compétition et du secteur formation.

Il applique la Charte du juge de la FFG.

Il se rend disponible pour participer :

- au colloque national des juges de sa discipline
- et toute autre action proposée par le comité régional ou par l'IRFA (séminaire, colloque...)

Il représente le comité régional des Hauts-de-France et à ce titre il doit faire preuve :

- D'impartialité.
- De tenue et d'exemplarité dans ses missions régionales mais aussi lors de ses missions/convocations sur le territoire national.
- De capacité à travailler en équipe et notamment à déléguer.

2 Missions :

❖ Sur les compétitions interdépartementales et régionales

Le RJR ne peut être dans le jury.

- Responsable du jugement et du jury lors de la compétition : en amont, pendant et après la compétition
- Réalise l'organigramme des juges pour la compétition
- Bilan post compétition : au maximum 3 jours après la compétition voire la fiche bilan de compétition

❖ Pour les formations en lien avec l'IRFA :

- Mise en place du calendrier des formations pour la saison
- Participe à la rédaction du catalogue de la formation IRFA
- Pilote une équipe de formateurs ou formatrices sous sa responsabilité
- Met en place le tutorat pour les nouveaux formateurs après validation de commission formation
- Mise en place d'une mallette pédagogique (support de formation) à l'intention de son équipe et des stagiaires (clubs).